# Administration communale de Bourscheid L-9140 Bourscheid

Tél. 99 03 57-1 - Fax 90 80 50

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOURSCHEID

### Séance publique du 28 août 2015

Date de l'annonce publique: 21 août 2015

Date de la convocation des conseillers: 21 août 2015

Début de la séance: 08.00 hrs fin de la séance 10.00 hrs

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre, MM. Rodenbour Marc, Junker Raymond,

échevins,

MM., Gary Joseph, Leweck Jim, Schockmel Jean, Schreurs Guy, conseillers.

M. Robert Simon, secrétaire communal.

Absents excusés: Agnes Marcel, conseil communal

#### Point de l'ordre du jour: 4

OBJET: Modification du règlement-taxe sur les taxes de chancellerie

**Réf: Comm.District:** Min. Intérieur:

#### Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, tel qu'elle a été modifiée par la suite;

Vu la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac;

Vu le règlement de police sur l'utilisation des salles communales du 30 juillet 2010, fixant les conditions d'utilisation des salles communales suivantes:

- a) Salle de fête de l'ancienne mairie située à Bourscheid, 25, Groussgaass;
- b) Salle de réunion de l'ancienne école située à Michelau, 3, Fléiberstrooss;
- c) Salle de l'ancienne école située à Lipperscheid, 9, Schoulstrooss;
- d) Salle du centre sociétaire, située à Schlindermanderscheid, 14, Haaptstrooss;
- e) Salle de l'ancienne école située à Welscheid, 4, Kiirchewee (ajoute 08/06/2018).

Revu le règlement taxe du 15 octobre 2010 sur l'utilisation des salles communales sur le territoire de la commune de Bourscheid, tel qu'il a été modifié par la suite;

Attendu que la demande pour la mise à disposition des salles communales par les habitants de la commune pour l'organisation des festivités privées, est de plus en plus importante;

Considérant l'agrandissement de la salle de fête de l'ancienne mairie de Bourscheid avec la mise en place d'un parking à l'arrière du bâtiment;

Vu les propositions de taxes du collège des bourgmestre et échevins;

#### décide avec 6: 1 voix

de modifier le règlement-taxe à parti du 1<sup>ier</sup> janvier 2016 pour l'utilisation des salles communales comme suit:

Art1: Les redevances pour les différentes salles sont fixées comme suit:

a) Salle de fête de l'ancienne mairie située à Bourscheid, 25, Groussgaass;

Redevance: 250.- € Caution: 500.- €

b) Salle de réunion de l'ancienne école située à Michelau, 3, Fléiberstrooss;

Redevance: 150.- € Caution: 200.- €

c) Salle de l'ancienne école située à Lipperscheid, 9, Schoulstrooss;

Redevance: 100.- € Caution: 200.- €

d) Salle du centre sociétaire, située à Schlindermanderscheid, 14, Haaptsrooss;

Redevance: 100.- € Caution: 200.- €

e) Salle de l'ancienne école, située à Welscheid, 4, Kiirchewee;

Redevance: 100.- € Caution: 200.- €

(ajoute 08/06/2018)

Art2: Pour la mise à disposition des salles communales lors des apéritifs de noces (max. 3 heures), sont seulement dues les cautions.

Art3: L'utilisation de salles reste gratuite lorsqu'il s'agit:

- de manifestations organisées au profit exclusif d'œuvres de bienfaisance et de sociétés de secours mutuels légalement reconnues;
- > de réunions de clubs et associations culturelles, sportives, syndicales, politiques et philanthropiques locales.

Art4: Les cautions et redevances doivent être versés sur le compte communal avant l'utilisation de la salle.

Art5: Le présent règlement-taxe remplace et abroge celui du 13 novembre 1996, tel qu'il a été modifié par la suite.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date que dessus.

Suivent les signatures pour expédition conforme, la bourgmestre, le secrétaire,